

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p>	<p>SÉANCE DU 27 JANVIER 2011 À PUILBOREAU</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO (jusqu'à la 5^{ème} question), Président Mme Marie-Claude BRIDONNEAU (à partir de la 6^{ème} question), 1^{ère} vice-Présidente</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD, M. Yann JUIN, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER (jusqu'à la 29^{ème} question), Mme Maryline SIMONÉ, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE (jusqu'à la 24^{ème} question), Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD (jusqu'à la 5^{ème} question), M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrick ANGIBAUD, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE (jusqu'à la 1^{ère} question), M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI (jusqu'à la 24^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, Mme Nathalie GARNIER, Mme Bérange GILLE, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOILLIE, Mme Virginie KALBACH, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Dominique MORVANT (jusqu'à la 1^{ère} question), M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Véronique RUSSEIL, M. Jean-Marc SORNIN, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Maxime BONO (à partir de la 6^{ème} question), M. Guy DENIER (à partir de la 30^{ème} question), M. Jacques BERNARD procuration à M. Vincent DEMESTER, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Soraya AMMOUCHE (à partir de la 25^{ème} question) procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Jean-François DOUARD (à partir de la 6^{ème} question), M. Patrice JOUBERT procuration à M. Alain BUCHERIE, Vice-présidents</p> <p>Mme Brigitte BAUDRY, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE (à partir de la 2^{ème} question), Mme Christelle CLAYSAC procuration à Mme Catherine BENGUIGUI, M. Jack DILLENBOURG procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Olivier FALORNI (à partir de la 25^{ème} question), Mme Lolita GARNIER procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Gérard GOUSSEAU procuration à Mme Sylvie DUBOIS, M. Dominique HÉBERT, M. Philippe JOUSSEMET procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Charles KLOBOUKOFF, M. Guillaume KRABAL procuration à Mme Véronique RUSSEIL, M. David LABICHE procuration à M. Gérard FOUGERAY, Mme Sabrina LACONI procuration à M. René BÉNÉTEAU, M. Patrick LARIBLE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Esther MÉMAIN procuration à Mme Nathalie DUPUY, Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Dominique MORVANT (à partir de la 2^{ème} question) procuration à M. Pierre DERMONCOURT, M. Yannick REVERS procuration à M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Christiane STAUB procuration à M. Yves AUDOUX, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Dominique GENSAC,</p>
<p>Date de convocation : 21/01/2011</p> <p>Date de publication : 03/02/2011</p>	

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	67	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	18	Suffrages exprimés :	85
		Pour l'adoption :	85
Nombre de votants :	85	Contre l'adoption :	0

N° 38

Titre / PARC RELAIS JEAN MOULIN - ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU MATÉRIEL DE PÉAGE - MARCHÉ NEGOCIE

Monsieur LEROY expose que l'achat et le fonctionnement des équipements du parc relais Jean Moulin reviennent à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Par délibération du 28 septembre 2009 le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer un marché avec la Société DESIGNA pour la fourniture et l'installation de matériel de péage sur les parcs relais de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Ce marché a fait l'objet d'une tranche ferme, exécutée en 2010, d'un montant de 73 790 € HT concernant le renouvellement des installations du parc relais Jean Moulin et l'équipement du parc relais Illico-Greffières.

La période de garantie contractuelle de 1 an s'achèvera le 28 février 2011.

Lors de la consultation qui a abouti à la signature du marché n°090206 passé avec la Société DESIGNA, il était effectivement précisé qu'un marché de maintenance entretien serait passé avec le titulaire, au-delà de la période normale de garantie, étant tout à fait logique que cette prestation de suivi soit assurée par le fournisseur de l'équipement. Il était d'ailleurs demandé aux candidats de remettre une proposition de contrat de maintenance, laquelle concerne les équipements qui se composent de barrières d'accès, de borne distributrices de titres, de matériel informatique, de panneaux d'information et d'interphonie, intégrée dans les critères de jugement pour l'attribution du marché.

La consultation initiale tenait compte de cette prestation, dont la définition précise était cependant repoussée à la passation d'un marché séparé ultérieur.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 13 janvier 2011, a décidé de confier ces prestations à la société DESIGNA qui a fourni ces matériels, qui a la maîtrise de l'installation complète et qui serait l'unique interlocuteur et intervenant. Les temps de remise en service seraient ainsi mieux maîtrisés en cas de panne et il en va de même des coûts (intervention et/ou déplacement d'un seul technicien ou expert agréé qu'elle que soit le ou les matériels objets du dysfonctionnement).

Le marché interviendrait pour une durée de 4 ans, à bons de commandes, dont le minimum serait de 32 480 € HT, correspondant à l'entretien préventif et un maximum estimé à 150 000 € HT.

Un marché a donc été préparé conformément à l'article 35.2.8 du code des marchés publics.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir ;

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LE VICE-PRÉSIDENT

Denis LEROY